



REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11 juin 2020 à 19h30

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le onze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIERRES s'est réuni dans la salle du Club de la Mairie de Pierres sur convocation de Monsieur Daniel MORIN, Maire,

Etaient présents : Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Carine ROUX, Michel CRETON, Clothilde PERCHERON, Gérard CRASSIN, Philippe BUTEAU, Célia PREVOST, Serge RENAULT, Isabelle TERRIER, Günther DECKER, Bernadette MAURY, Ata QUADJOVIE, Johanna PARRO, Dominique NOIZAT, Maryline RENARD, Daniel PEIRO, Céline MOSCA, Jérôme DEROULEZ, Consuelo ILLAND, Stéphane ILLAND

Absents excusés :

Dominique NOIZAT, pouvoir donné à Michel CRETON

Hélène CAYUELA, pouvoir donné à Gérard CRASSIN

Caroline REMONT est arrivé à 20h10, elle prend donc aux votes des délibérations postérieures à cet horaire.

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

I/ Election du secrétaire de séance.

Célia PREVOST est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal du 11 février 2020 et du 26 mai 2020

Faute de réception des procès-verbaux des conseils Municipaux du 11 février 2020 et du 26 mai 2020 par les membres du conseil, il a été décidé de reporter leurs approbations lors du conseil municipal de juillet.

III/ Comptabilité - finances.

Les maquettes budgétaires intégrales des comptes de gestion 2019 ; des comptes administratifs 2019 et projets de budget primitifs 2020 sont consultables en Mairie.

a- Approbation du compte de gestion du budget général de la commune – exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion établi par le comptable et informe que celui-ci est conforme au compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent le compte de gestion de l'exercice 2019 du Receveur Municipal pour le budget principal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

b- Approbation du compte administratif du budget général de la commune – exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA, adjoint au Maire en charge des finances, lequel présente aux membres du conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 et le résultat de clôture.

Section de fonctionnement	
Recettes (titres émis)	2 385 935.37€
Dépenses (mandats émis)	1 943 918.98€
Résultat comptable de l'exercice :	442 016.39€
Résultat antérieur reporté	660 197.33€
Résultat cumulé	1 102 213.72€
Section d'investissement	
Recettes (titres émis)	387 185.30€
Dépenses (mandats émis)	168 671.58€
Solde d'exécution de l'exercice	218 513.72€
Solde d'exécution antérieur reporté	- 299 320.80€
Solde des restes à réaliser :	
Solde d'exécution cumulé :	- 80 807.08€

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Jean-Louis GALA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune de PIERRES comme présenté ci-dessus.

c- Affectation du résultat 2019 au budget général de la commune – exercice budgétaire 2020.

Considérant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre 2019 en investissement (€ en dépenses et € en recettes) ;

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

ROO2 Excédent de fonctionnement reporté : 1 021 406.64€

D001 Déficit d'investissement reporté : - 80 807.08€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 80 807.08€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2019 les résultats 2019 comme suit :

ROO2 Excédent de fonctionnement reporté : 1 021 406.64€

D001 Déficit d'investissement reporté : - 80 807.08€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 80 807.08€

d- Approbation du compte de gestion du budget eau – assainissement – exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion établi par le comptable et informe que celui-ci est conforme au compte administratif 2019.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

- Résultat de clôture de l'exercice 2019 – Fonctionnement : €

- Résultat de clôture de l'exercice 2019 – Investissement : €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent le compte de gestion de l'exercice 2019 du Receveur Municipal pour le budget Eau et Assainissement dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

- **Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

e- Approbation du compte administratif du budget eau – assainissement – exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA, adjoint au Maire en charge des finances, lequel présente aux membres du conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 et le résultat de clôture.

Section de fonctionnement	
Recettes (titres émis)	340 664.34€
Dépenses (mandats émis)	236 703.26€
Résultat comptable de l'exercice :	103 961.08€
Résultat antérieur reporté	144 733.16€
Résultat cumulé	248 694.24€
Section d'investissement	
Recettes (titres émis)	243 023.32€
Dépenses (mandats émis)	306 699.93€
Solde d'exécution de l'exercice	- 63 676.61€
Solde d'exécution antérieur reporté	- 25 703.13€
Solde des restes à réaliser :	€
Solde d'exécution cumulé :	- 89 379.74€

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean-Louis GALA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Eau et Assainissement », comme présenté ci-dessus.

f- Présentation du résultat 2019 au budget eau – assainissement – exercice budgétaire 2019.

Considérant les résultats des sections d'exploitation et d'investissement ;
Considérant l'état des Restes à Réaliser néant au 31 décembre 2019 ;

Monsieur le Maire présentera les résultats comme suit :

ROO2 Excédent d'exploitation : 159 314.50€

D001 Déficit d'investissement reporté : -89 379.74 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 89 379.74€

La Communauté de communes des Portes Euréliennes affectera le résultat du budget eau-assainissement lors du vote de son budget.

Monsieur le Maire indique que l'excédent est donc transféré à la CCPEIDF. Cependant, il précise que si la commune avait conservé le budget et l'excédent, elle aurait eu un budget équilibré, notamment par rapport aux travaux de la Vallée Villette. La commune va donc être très vigilante concernant l'attribution de cet excédent et demandera une comptabilité analytique, ceci pour éviter toute augmentation du prix de l'eau.

D'autant plus qu'il y a une DSP pour la gestion de l'eau avec Véolia avec des prix garantis. Il n'y a donc aucune raison que la CCPEIDF augmente les prix de l'eau.

L'agence de l'eau est rigoureuse sur les prix de l'eau.

Suite à un désaccord entre Aqualter/CMeau et la DDT, l'agence de l'eau gèle l'octroi des subventions et la CCPEIDF qui a la compétence de l'assainissement suspend les travaux.

Madame Isabelle Terrier demande s'il faut faire quelque chose pour que ça se débloque.

Monsieur le Maire répond que nous sommes dans l'attente d'un accord CMeau et DDT.

Monsieur Decker demande s'il faudra relancer un appel d'offre.

Monsieur Morin répond par la négative.

Madame Terrier demande si les travaux ne vont pas fortement gêner les habitants de la Vallée Villette.

Monsieur le Maire confirme que ce sont des travaux importants qui nécessitent la mise en place d'une déviation. Cependant, il n'y a qu'une voie principale et la déviation ne peut être réalisée qu'à travers un chemin de champs. Ce qui fait que si la situation de ne débloque pas rapidement, les travaux seront forcément retardés d'une année car ils ne peuvent pas se dérouler en hiver, le chemin utilisé pour la déviation serait impraticable.

g- Approbation du compte de gestion du budget « crématorium de PIERRES » – exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion établi par le comptable et informera que celui-ci est conforme au compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent le compte de gestion de l'exercice 2019 du Receveur Municipal pour le budget Crématorium de Pierres dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

h- Approbation du compte administratif du budget « crématorium de PIERRES » – exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA, adjoint au Maire en charge des finances, lequel présente aux membres du conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 et le résultat de clôture.

Section de fonctionnement	
Recettes (titres émis)	87 383.38€
Dépenses (mandats émis)	31 781.63€
Résultat comptable de l'exercice :	55 601.75€
Résultat antérieur reporté	272 384.25€
Résultat cumulé	327 986.00€
Section d'investissement	
Recettes (titres émis)	40 650.00€
Dépenses (mandats émis)	43 616.19€
Solde d'exécution de l'exercice	- 2 966.19€
Solde d'exécution antérieur reporté	21 155.00€
Solde des restes à réaliser :	0
Solde d'exécution cumulé :	- 24 121.19€

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean-Louis GALA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Crématorium », comme présenté ci-dessus.

i- Affectation du résultat 2019 au budget « crématorium de PIERRES » – exercice budgétaire 2020.

Considérant les résultats des sections d'exploitation et d'investissement ;

Considérant l'état « néant » des Restes à Réaliser en investissement ;

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

ROO2 Excédent d'exploitation : 303 864.81€

DOO1 Déficit d'investissement : - 24 121.19€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 24 121.19€

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2020 les résultats 2019 comme suit :

ROO2 Excédent d'exploitation : 303 864.81€

DOO1 Déficit d'investissement : - 24 121.19€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 24 121.19€

j- Détermination des taux 2020 des contributions directes.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de fixer les taux des contributions directes au titre de l'année 2020, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 29,37 % (base prévisionnelle 2019) : 779 480€
- Taxe foncière (non bâti) : 41,22 % (base prévisionnelle 2019) : 33 100€.

Monsieur le Maire indique que ces taux sont en vigueur depuis 2003 et n'ont pas été augmentés.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décident de maintenir les taux des contributions directes 2020 à :

- **Taxe foncière (bâti) : 29,37 % (base prévisionnelle 2019) : 779 480€**
- **Taxe foncière (non bâti) : 41,22 % (base prévisionnelle 2019) : 33 100€.**

k- Budget primitif de la commune de PIERRES – exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2020 de la commune de PIERRES qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 279 126.64€	3 279 126.64€
Investissement	1 186 999.08€	1 186 999.08€

Monsieur le Maire rappelle que la commission générale s'est réunie le 6 juin 2020 pour étudier les budgets.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 279 126.64€	3 279 126.64€
Investissement	1 186 999.08€	1 186 999.08€

l- Budget primitif « crématorium de PIERRES » – exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2020 « crématorium de PIERRES ».

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	388 864.81€	388 864.81€
Investissement	229 594.61€	229 594.61€

Monsieur le Maire rappelle que la commission générale s'est réunie le 6 juin 2020 pour étudier les budgets.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif du crématorium de l'exercice 2020, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	388 864.81€	388 864.81€
Investissement	229 594.61€	229 594.61€

V/ Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gala, maire adjoint chargé des Finances qui propose aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le versement de subventions aux associations selon le tableau qui a été étudié par les membres de la commission « finances » lors de sa réunion du jeudi 4 juin 2020. La commission a émis un avis favorable.

Monsieur Gala rappelle la procédure d'attribution des subventions : à la fin novembre, les dossiers sont envoyés aux associations qui avaient déjà obtenu une subvention l'année précédente. Le dossier indique les coordonnées, les bilans, les projets, les budgets, le nombre d'adhérents... tout ce qui permet d'arbitrer pour l'octroi des subventions.

Il a été budgété 43 000€. Le montant total demandé par les associations environne les 42 000€ et il a été décidé par la commission finance de proposer l'attribution de subventions aux associations selon le tableau suivant :

N°	BÉNÉFICIAIRES	Vote 2020
2	Association Anciens Combattants Algérie (FNACA)	150,00
17	Comité de Jumelage du Canton Maintenon	350,00
7	Le Souvenir Français	200,00
9	Prévention routière	200,00
10	Secours catholique	500,00
14	U.S.E.P. École des Hautes Perreuses	500,00
8	Union Française pour la Santé Buccodentaire (28)	80,00
36	APF Associations départementale des paralysés de France	150,00
24	C.E.D.S.N (Comité d'Étude, de Documentation et de Sauvegarde de la Nature en Eure et Loir)	250,00
34	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Maintenon	500,00
22	Association des Arts Plastiques Maintenon Pierres	300,00
25	Association Les Amis des Dragons de Noailles	900,00
29	Ateliers Créatifs de Pierres	300,00
18	CCLER	5 150,00
19	Centre Universitaire du Temps Libre	700,00
26	Chorale "Les Voix Soleil"	650,00
6	Club du 3ème âge de Pierres	700,00
13	Entente Sportive Maintenon Pierres (Union des Clubs)	24 000,00
32	La Saint Hubert de Pierres	250,00
30	Les Amis du Château de Maintenon	1 200,00
15	Les Roulettes Carrées (Club de roller)	200,00
21	M.A.R.C.H.E.S Adhérents Pierres	200,00
28	Natural Dance	150,00
16	Sarbacane Sportive Pierres et Maintenon	150,00
54	Les blouses roses (Association nationale)	100,00
68	Restaurants du cœur	800,00
59	2, 3, 4, dansez	150,00
80	Jeunes sapeurs-pompiers Jouy Maintenon Challet	150,00
82	AFM Téléthon	100,00
87	MEH 28	1 000,00
85	Les 4 saisons	150,00
86	Comme des Mômes	100,00
82	Val'Eure	350,00
	Total	40 630,00

Madame Terrier demande s'il y a une base attribuée par adhérent. Monsieur Gala confirme et indique que le maximum est de 75€ par adhérent. Mais il précise que ce budget peut être dépassé si l'association participe au service public (comme par exemple les Amis du Dragons noailles et les Voix Soleil...).

Monsieur le Maire indique que les deux communes, pourvoyeurs de subvention, sont essentiellement Maintenon et Pierres. La commune de Pierres a toujours attribué des subvention et notamment une subvention de 155 000€ au Syndicat Culture Sport Loisirs. Ça fait donc un total de près de 200 000€ pour les associations culturelles et sportives.

Monsieur Decker demande si on ne peut pas différencier les prix des adhésions aux associations en fonction des adhérents Pierres et Maintenon d'un côté qui subventionnent et les adhérents des communes qui ne subventionnent pas de l'autre.

Monsieur le Maire répond que pour le moment cela n'est pas envisagé.

Monsieur Creton s'étonne que certaines associations qui en ont pourtant besoin n'ont rien demandé (par exemple, la Pêche, l'ADMR, la Banque alimentaire...). Ce que confirme Monsieur Gala qui va les relancer.

Madame Prévost suppose que certaines associations n'en n'ont pas besoin par rapport à l'état de leur finance et que d'autres, au contraire en ont la nécessité, par exemple l'ADMR surtout en cette période de crise sanitaire. Monsieur le Maire souligne qu'il y a des associations qui possèdent un nombre important de bénévoles et d'autres quelques salariés qu'il faut rémunérer.

Monsieur Creton signale que toutes les associations ne sont pas adhérentes à l'Entente Sportive Maintenon Pierres.

Monsieur Renault s'étonne qu'il n'y ait aucune association de défense des animaux qui ont fait de demandes d'aide financière.

Monsieur Decker pense que pendant la COVID19, les associations ont eu moins de frais et donc ont peut-être réalisées des économies.

Monsieur Gala sera attentif l'année prochaine lors de l'étude des dossiers au solde financier déclaré par les associations.

Monsieur Creton précise toutefois qu'il n'y a peut-être pas eu de dépense mais pas de recette non plus et que les dépenses vont arriver dès le déconfinement et la reprise des activités.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité décident :

- **D'attribuer les subventions aux associations comme indiquées dans le tableau ci-dessus**

V/ Approbation des tarifs du service de restauration scolaire

Monsieur le Maire propose de maintenir les modalités tarifaires du service de restauration scolaire encore une nouvelle fois cette année. Les prix seront réétudiés l'année prochaine.

Pour rappel :

Tarifs du service de restauration de la pause méridienne Année scolaire 2019-2020.			
---	--	--	--

Catégories		Quotient Familial		Tarifs 2019-2020	Tarifs repas inscription au-delà du délai (+10%)
Habitants de la commune	1	0 €	5 550 €	3,46	3.80
	2	5 551 €	7 500 €	3.97	4.37
	3	7 501 €	9 750 €	4,48	4.93
	4	9 751 €	13 500 €	4,99	5.49
	5	à partir de 13 501 €		5,34	5.87

Hors commune			6.11	6.71
--------------	--	--	------	------

Il est demandé au Conseil municipal de valider le maintien des tarifs de la restauration scolaire. La modification des tarifs les années ultérieures feront l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** les modalités tarifaires du service de restauration scolaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VI/ Désignation des membres extérieurs des commissions municipales :

Les membres des commissions peuvent être des habitants de Pierres. Ce sont des personnalités extérieures invitées à titre d'expert.

Par délibération, le Conseil municipal désigne parmi une liste de candidats, les membres non élus municipaux pour chaque commission.

Les candidatures des membres non élus municipaux sont parvenues en mairie par mail ou courrier avant le mercredi 10 juin 2020.

Monsieur Morin signale que d'autres candidatures peuvent être présentées en cours de mandat et qu'elles seront étudiées.

Ce sont présentés :

- Monsieur Chasles et Monsieur Percheron pour la commission travaux
- Madame Frimont et Madame Noizat pour la commission culture
- Madame Pillevesse pour la commission événements et manifestations
- Madame Folco pour la commission Transport – Environnement

Le conseil à l'unanimité prend acte de ces candidatures et accepte leurs participations comme membres extérieurs dans les commissions sollicitées.

VII/ Informations diverses.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la consultation pour les travaux de réhabilitation de la mairie a été lancée. La date limite de réception des offres est le vendredi 26 juin à midi. Beaucoup d'entreprise ont retiré le dossier.

Monsieur le Maire a reçu les félicitations des trois sénateurs d'Eure et Loir, du Président du Conseil départemental, du Président de la CCPEIDF et du Député Monsieur Kasbarian, suite à sa réélection en tant que maire. Ils les partagent avec les conseillers également concernés par leur élection en tant que membre de sa liste Vivre à Pierres.

Monsieur le Maire rappelle qu'un dernier conseil municipal avant les vacances d'été se tiendra le 7, 8 ou 9 juillet.

Monsieur le Maire lit un article du maire info concernant les règles du jeu pour la pratique du sport en cette période de déconfinement.

Madame Carine Roux évoque un tour en bus de la ville par les conseillers municipaux. Monsieur le maire indique qu'effectivement, il a prévu d'organiser une visite de Pierres pour les élus un samedi matin.

Monsieur Jean-Louis GALA organise une commission culture dans le courant de la semaine 25 dont l'objectif est d'avoir une vision de ce qui pourra être réalisé lors du deuxième semestre de l'année 2020.

Monsieur Gérard Crassin a mis à jour le trombinoscope des élus et la composition des commissions sur le site de la mairie et demande à ses collègues d'aller vérifier les informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Fait à Pierres le 15 juin 2020

Daniel MORIN
Le Maire